



# LA RÉSERVE D'AGNALAZAHA

**Catégorie :** Réserve de Ressources Naturelles d'Agnalazaha, Catégorie VI

**Gestionnaire :** Missouri Botanical Garden (MBG)

**Superficie :** 2 745 ha

## Localisation géographique :

Province Fianarantsoa ; Région Atsimo Atsinanana ; District Farafangana

## Label international :

Aire Prioritaire pour la Conservation des Plantes

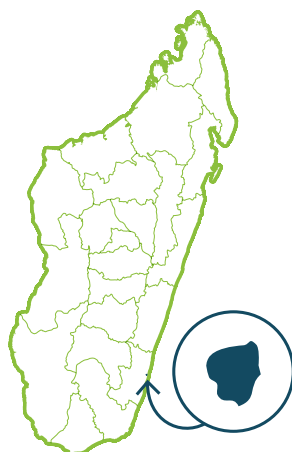
**Début des financements de la FAPBM :** 2019

## DÉNOMINATION

Classée Réserve Forestière en 1954, la forêt d'**Agnalazaha est devenue une nouvelle aire protégée de catégorie VI en 2015**. L'aire protégée est composée d'une forêt littorale, à une altitude ne dépassant pas les 50m, et des marécages. La dénomination provient de la traduction du malagasy « **on va en trouver dans la forêt** » (**An'Ala Hizaha**).

## ESPÈCES PHARES

La forêt d'Agnalazaha abrite de nombreuses espèces floristiques caractéristiques des **forêts littorales**, dont plusieurs espèces sont endémiques de cette région du sud-est.



**17**  
ESPÈCES  
D'AMPHIBIENS



**2**  
ESPÈCES DE  
CHAUVES-  
SOURIS  
dont **1** classée  
vulnérable, à  
savoir le renard  
volant de  
Madagascar



**5**  
ESPÈCES DE  
LÉMURIENS  
dont **1** classée en  
danger critique  
(ex : *Eulemur  
cinereiceps*,  
endémique de  
la région) et 3  
vulnérables



**66**  
ESPÈCES  
D'OISEAUX  
dont **1** classée  
vulnérable



**246**  
ESPÈCES  
FLORISTIQUES  
dont **198** sont  
endémiques de  
Madagascar (**81%**)  
et **10** espèces  
sont endémiques  
de la région ; 1  
espèce de palmier  
classée en danger  
et 2 espèces  
vulnérables



**26**  
ESPÈCES DE  
REPTILES  
dont **1** espèce de  
caméléons classée  
en danger



**1**  
ESPÈCE DE  
CARNIVORES



**5**  
ESPÈCES  
D'AUTRES  
MAMMIFÈRES



Parmi les **10 espèces de plantes endémiques de la Région**, notamment dans la forêt d'Agnalazaha, 6 espèces sont également recensées dans les forêts de l'extrême Sud-Est dans la région de Taolagnaro, proches des sites miniers de QMM.

## SPÉCIFICITÉS DE L'AIRE PROTÉGÉE

### PAYSAGES ET HABITATS



Forêt littorale, marécages, marais herbeux, tapis tourbeux, prairie secondaire, forêt secondaire.

**Particularités** : existence de cimetières dont la nature sacrée a permis une forme de protection contre l'exploitation. L'utilisation des ressources naturelles se fait sous l'égide des nobles locaux (Ampanjaka).

### PRESSIONS ET MENACES



Abattage des arbres, feux, agriculture itinérante sur brûlis et exploitation commerciale contrôlées, chasse, espèces envahissantes, collecte de produits forestiers secondaires.



### VALEUR ÉCONOMIQUE

L'aire protégée d'Agnalazaha est une des dernières forêts littorales dans cette partie de l'île. Les principales fonctions écologiques de ces forêts littorales résident dans la **stabilisation du sol, très fragile et instable dans cette région. Elle retient également l'eau des fleuves et rivières, pour les populations riveraines et les champs de culture**, avant qu'ils se déversent dans l'océan.

L'aire protégée d'Agnalazaha est accessible par la route nationale n°45 reliant Farafangana à Vangaindrano. Elle présente un grand **potentiel touristique**.



### CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS LOCALES



Le mode de gestion de l'aire protégée est de type **collaboratif avec la participation des populations locales** qui sont organisées en **associations** dûment constituées.



### EFFORTS DE LA FAPBM ET RÉSULTATS

La participation de la FAPBM dans le financement de la Réserve d'Agnalazaha a débuté en 2019 grâce à la mise en place d'un **financement Offset de QMM**. C'est le premier site offset dans le portefeuille de la FAPBM. La contribution financière de QMM en faveur de la FAPBM contribue à la pérennité financière du programme Offset NAP Agnalazaha gérée par MBG. L'apport financier est destiné au **financement d'une contribution annuelle de 100 000 USD jusqu'à 300 000 USD pour une période de 3 ans**.

À noter que le gestionnaire de la Réserve d'Agnalazaha est MBG qui gère 2 aires protégées (Oronjia et Analalava), qui sont financées par la FAPBM.



[www.fapbm.org](http://www.fapbm.org)

Créée en 2005, la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) est un fonds fiduciaire malgache dédié à la conservation de la biodiversité de Madagascar. Elle constitue un mécanisme de financement innovant et pérenne du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM).